Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260707-DEC202611-DE

Mairie de Val d'Izé

DECISION N° 2026_11

en date du 7 juillet 2026

TRAVAUX D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF
MARCHE DE TRAVAUX
AVENANT 3 LOT 1 « Terrassement -VRD »

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-014 en date du 31.03.2026 donnant délégation au maire,

Vu la décision n° 2026-04 en date du 19.03.2026 portant, dans la cadre de la relance du lot 1, attribution du lot 1 à l'entreprise MAN TP sise ZA Gérard – 4 rue Joseph CUGNOT 35 500 MONTREUIL SOUS PEROUSE pour un montant de **59 718,00€ HT**

Considérant qu'une incohérence est relevée entre l'acte d'engagement et l'ordre de service en ce qui concerne le point de départ du délai d'exécution du marché

Considérant que l'article 00.3.3 - Variation dans le prix - du CCAP transmis lors de la consultation pour la relance du lot 1 n'a été pas mis à jour,

DECIDE

Article 1 : De corriger les erreurs matérielles figurant dans les pièces du marché de relance du lot 1

Article 2 : La présente décision donnera lieu à signature d'une modification 3 rectifiant l' acte d'engagement le CCAP et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZE
35 (Ille-et-Vilaine)

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr